

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 juin 2012  
~~~~~

**AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'HÉRAULT
ACQUISITION DE PARCELLES À LA COMMUNE DE GIGNAC**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 juin 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

Mme Fabienne GALVEZ à Madame Monique GIBERT, M. David CABLAT à M. Eric PALOC

Excusés :

M. Georges PIERRUGUES, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL

Absents :

M. Christian LASSALVY, M. Eric CORBEAU, M. Frédéric GREZES

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que par délibération en date du 18 mars 2008, et suite à une information préalable de la communauté de communes dans le cadre de la gestion commune des espaces naturels d'intérêt communautaire, la commune de Gignac avait décidé de préempter des parcelles situées en bord d'Hérault, au secteur « La Gare », entre le site de la Meuse et le pont de Lagamas, Vu que cette décision d'acquisition faisait suite à l'acquisition des parcelles situées en contre bas du pont de Lagamas, en vue de stopper des phénomènes de spéculation ou de cabanisation,

Vu que les parcelles préemptées en 2008 l'avaient été en faisant application d'une révision de prix, ce qui explique que la commune ne vient d'obtenir le jugement de fixation de l'indemnité qu'en 2012,

Vu que la commune est donc maintenant propriétaire des parcelles A1193 à 1195, 1203 à 1205, 3752, 3754 et 3756, pour une somme de 30 675 €, soit 1,48 € le m2 et que ce prix est conforme à l'indemnité proposée lors de la préemption par la commune en 2008,

Considérant que ces parcelles font partie intégrante du programme Valcordia qui dans le projet de coulée verte élaboré en 2011, propose de créer une continuité en bord d'Hérault entre le site de la Meuse de Gignac et celle de Saint André de Sangonis, en créant sur l'ensemble de ce secteur une véritable trame verte et bleue entre les deux agglomérations,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

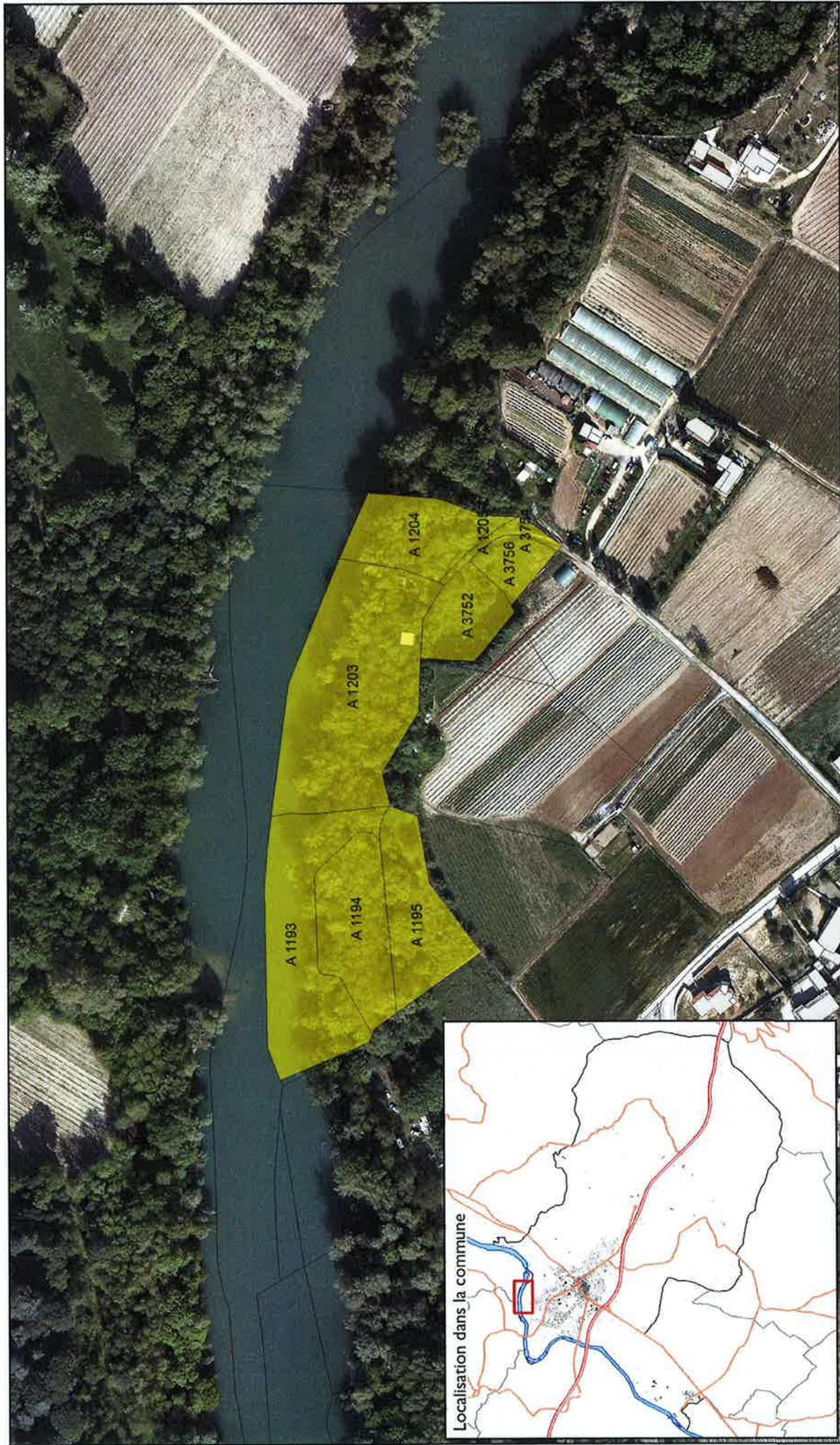
à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider l'achat des parcelles A1193, A1194, A1195, A1203, A1204, A1205, A3752, A3754 et A3756 sises au lieu dit « La Gare » représentant une superficie totale de 20 747 m2, préemptées par la commune de Gignac au titre des espaces naturels sensibles, pour un montant de 30 675 € augmentés des frais de 1 373,19 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet acte d'achat et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 665 le 02/07/12 Publication le Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120625-Imc116337-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes  Louis VILLARET
--	--



Commune de Gignac AMÉNAGEMENT DES BORDS DE L'HÉRAULT



Localisation dans la commune

- | | |
|-----------------|--|
| Cadastre | Statut des acquisitions |
| Parcelles | Biens achetés |
| Bâti dur | Biens en cours d'achats : en préparation chez le notaire |
| Bâti léger | Biens en cours d'achats : parcelle proposée à l'achat au Conseil communautaire |
| | Biens en cours d'achats : accord de vente obtenu |

